

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Nº W19-533045

163272

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 6893

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

OUAFKI SAID

Date de naissance :

08-08-1959

Adresse :

37 RUE DES RIS Beauséjour

Tél. :

06 60 91 54 23

Total des frais engagés

480,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

DR. MIFDAL Malika
Médecine Générale
36, Rue Korouf Hay Raha
(Beauséjour) - Casablanca
Tél : 05 22 36 64 48

Date de consultation :

30/05/2023

Nom et prénom du malade :

ABIR Bouchna

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Etat grippal + Affekt ORL

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous piconfidential à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

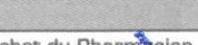
J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 30/05/2023

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 30/05/2023

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
30/05/2023	C		KODA	INP : 091113043 Dr. MIFDAL Malika Médecine Générale 36 Rue Kotouf el Hay Raha

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fourguiseur	Date	Montant de la Facture
 2009513 20.05.23	20.05.23	331.00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX						Montant détaillé des Honoraires	
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre					
		A M	P C	I M	I V		

Docteur Mifdal Malika

Médecine Générale

36, Rue El Koronfol 1er étage App.2
Hay Raha (Beausejour)
CASABLANCA
Tél.: 0522.36.64.48

الدكتورة مفضل مليكة

الطبطب العام

زنقة القرنفل هي الراحة (بوسيجور)
الطابق 1 الشقة 2 - الدار البيضاء
الهاتف: 0522.36.64.48



CASABLANCA, LE 30/05/23

Mme Abir Bouchra - Ep ouafki

2x8,00



- Saphir 1g (N°2) 15x31j

27,50



- Diclo

1 supplij



21,00 - Feltrex

15x21j



28,80 - Powstyl Fort

158x21j



53,60 - Decodon (N°2)

1581j



30,90 - Paesphie

158x21j



13,20

Inongan

158x21j

331,00



PPV: 88DH00
PER: 11-25
LOT: L3616

EF780

PHARMED | LOT : 2870
UT.AV : 03-26
PPV: 21DH00

Parasphan®

20 comprimés effervescents

PPV 30DH90
EXP 10/2025
LOT 29025 12

Tube de 55 grs.

Indications légères ou la
A répéter plusieurs fois

A.M.M. N° : 265

PP.V. : 13,20 DH

DECADRON®

40 comprimés à 0,5 mg

LOT 212425

EXP 09 2024

PPV 33 60

EXP : 05 2025

PP.V

28 80

LOT N°: GH 2740

EF780